

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013

Arrondissements - cantons - communes



Recensement de la population

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013

Arrondissements - cantons - communes

93 - SEINE-SAINT-DENIS

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**Ministère de l'Économie
et des Finances**

**Institut national
de la statistique
et des études
économiques**

18, boulevard Adolphe
Pinard
75675 Paris cedex 14
Tél. : 01 41 17 50 50

**Directeur de la
publication**

Jean-Luc Tavernier

SOMMAIRE

Introduction.....	93-V
Tableau 1 - Population des arrondissements et des cantons.....	93-1
Tableau 2 - Population des communes.....	93-3

INTRODUCTION

1. Liste des tableaux figurant dans ce fascicule

Tableau 1 - Populations des arrondissements et des cantons

Tableau 2 - Populations des communes, classées par ordre alphabétique

2. Définition des catégories de la population¹

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante:
 - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - communautés religieuses ;
 - casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

¹ Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 sur le site internet insee.fr à la rubrique Recensement de la population.

Les définitions des nouvelles populations légales ont évolué par rapport à celles en vigueur lors du recensement de la population de 1999.

Les principaux changements affectant les définitions des populations sont les suivants :

- Il n'y a plus de différence entre les notions de population municipale et de population sans doubles comptes.
- La nouvelle définition de la population municipale est proche de l'ancienne à l'exception :
 - des étudiants majeurs vivant dans un établissement d'enseignement situé dans la commune mais ayant leur résidence familiale dans une autre commune : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune d'études et, s'ils ont moins de 25 ans, dans la population comptée à part de la commune de résidence familiale ;
 - des militaires logés dans un établissement d'enseignement militaire, dans une caserne, un quartier, une base ou un camp militaire : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune sur laquelle est située cette structure et dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale lorsqu'ils en ont une ;
 - des personnes détenues dans un établissement pénitentiaire de la commune qui sont désormais comptées dans la population municipale ;
 - des étudiants mineurs logés dans la commune, dans une cité universitaire, un foyer d'étudiants ou hors communauté, et ayant leur résidence familiale dans une autre commune : désormais ils ne sont plus comptés dans la population municipale de la commune mais dans la population comptée à part .
- La population comptée à part est affectée de façon symétrique par les changements évoqués plus haut concernant la population municipale.
- Les personnes majeures âgées de 25 ans ou plus ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ne sont plus comptées dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale. Elles ne sont donc plus comptées dans la population totale. C'est le seul changement notable affectant cette dernière, les autres correspondant à des transferts entre population municipale et population comptée à part.

Pour en savoir plus : « Le recensement de la population » sur le site insee.fr.

3. Notes relatives à l'interprétation des tableaux 1 et 2

Date de référence

La date de référence statistique des populations indiquées dans les tableaux 1 et 2 est le 1^{er} janvier 2010.

Limites territoriales

Les populations indiquées dans les tableaux 1 et 2 correspondent aux communes, cantons, arrondissements existant au 1^{er} janvier 2012 dans les limites en vigueur à cette date.

Au tableau 1, les chiffres figurant dans la colonne « CODE » sont les numéros attribués par l'Insee à chaque arrondissement (un chiffre) et à chaque canton (deux chiffres) au sein du département.

Ces numéros se retrouvent dans le tableau 2 et permettent ainsi de déterminer à quels arrondissement et canton appartient chaque commune ou fraction cantonale de commune. Ils sont suivis d'un nombre à trois chiffres qui est le numéro de la commune au sein du département.

Ces codes sont publiés dans le Code officiel géographique dont la dernière édition, à jour au 1^{er} janvier 2012, est disponible sur le site insee.fr. L'historique des communes depuis 1943, qui permet de connaître les modifications des limites territoriales, est également disponible sur le site.

Communes associées et fractions cantonales

En application de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et les regroupements de communes, un certain nombre de communes, résultant de fusions réalisées depuis cette date, comportent une ou plusieurs «communes associées».

Ces communes associées sont mentionnées dans le tableau 2, après les communes dont elles font partie, avec indication de leurs populations totale, municipale et comptée à part.

Un certain nombre de communes, en général les plus peuplées, sont découpées en fractions cantonales. Le tableau 2 restitue les populations légales des différentes fractions cantonales des communes concernées ainsi que le total.

La population d'une fraction de commune est la population municipale calculée pour cette fraction de commune.

Ensemble de communes

Conformément au décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 :

La population totale d'un ensemble de communes est la somme des populations totales des communes qui le constituent.

La population municipale d'un ensemble de communes est la somme des populations municipales des communes qui le constituent.

Nombre de communes

Le nombre de communes de chaque canton et arrondissement est donné au tableau 1. Lorsque, dans un département, le territoire d'une commune est réparti entre plusieurs cantons, celle-ci compte pour une unité dans le nombre de communes de chacun de ces cantons, mais ne compte que pour une unité dans le nombre de communes de l'arrondissement et du département. Cela explique que le nombre de communes d'un arrondissement (ou du département) ne soit pas toujours le total des nombres de communes des cantons le constituant.

93 - DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Tableau 1 - Populations légales des arrondissements et des cantons en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2010

CODE	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS	Nombre de communes	Population municipale	Population totale (avec doubles comptes)
			<i>f</i>	<i>e</i>
1	Arrondissement de BOBIGNY (17 cantons, 15 communes)			
05	Bagnolet	1	33 883	34 232
07	Bobigny	1	47 492	47 855
35	Bondy-Nord-Ouest	1	27 617	27 846
08	Bondy-Sud-Est	1	25 913	26 088
09	Le Bourget	3	53 920	54 433
11	Drancy	1	38 010	38 447
23	Les Lilas	2	40 273	40 581
16	Montreuil-Est	1	35 491	35 839
36	Montreuil-Nord	1	31 996	32 252
17	Montreuil-Ouest	1	35 283	35 584
20	Noisy-le-Sec	1	39 733	39 949
21	Pantin-Est	1	30 954	31 127
38	Pantin-Ouest	1	23 182	23 337
22	Les Pavillons-sous-Bois	1	21 746	21 972
25	Romainville	1	25 771	26 025
26	Rosny-sous-Bois	1	41 050	41 431
34	Villemomble	1	28 006	28 257
	TOTAL		580 320	585 255
2	Arrondissement du Raincy (13 cantons, 16 communes)			
03	Aulnay-sous-Bois-Nord	1	55 037	55 488
04	Aulnay-sous-Bois-Sud	1	27 083	27 290
06	Le Blanc-Mesnil	1	51 438	51 735
13	Gagny	1	39 056	39 350
14	Livry-Gargan	1	41 808	42 060
15	Montfermeil	3	36 454	36 895
18	Neuilly-Plaisance	1	20 508	20 683
37	Neuilly-sur-Marne	1	33 498	33 781
19	Noisy-le-Grand	2	69 370	69 983
24	Le Raincy	2	43 578	44 192
31	Sevran	1	49 832	50 225
33	Tremblay-en-France	1	34 493	34 744
40	Villepinte	1	35 658	35 931
	TOTAL		537 813	542 357

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tableau 1 - Populations légales des arrondissements et des cantons en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2010

CODE	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS	Nombre de communes	Population municipale	Population totale (avec doubles comptes)
			<i>f</i>	<i>e</i>
3	Arrondissement de Saint-Denis (10 cantons, 9 communes)			
01	Aubervilliers-Est	1	42 014	42 326
02	Aubervilliers-Ouest	1	34 073	34 402
10	La Courneuve	1	38 007	38 361
12	Épinay-sur-Seine	1	54 518	54 775
39	Pierrefitte-sur-Seine	2	40 475	40 738
27	Saint-Denis-Nord-Est	1	51 880	52 677
28	Saint-Denis-Nord-Ouest	1	30 746	30 982
29	Saint-Denis-Sud	3	48 141	48 483
30	Saint-Ouen	1	30 232	30 491
32	Stains	1	33 829	34 048
	TOTAL		403 915	407 283
	TOTAL DU DEPARTEMENT (40 cantons, 40 communes)		1 522 048	1 534 895

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tableau 2 - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2010

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
		001	Aubervilliers			
3	01	001	Aubervilliers-Est	42 326	42 014	312
3	02	001	Aubervilliers-Ouest	34 402	34 073	329
			TOTAL	76 728	76 087	641
		005	Aulnay-sous-Bois			
2	03	005	Aulnay-sous-Bois-Nord	55 488	55 037	451
2	04	005	Aulnay-sous-Bois-Sud	27 290	27 083	207
			TOTAL	82 778	82 120	658
1	05	006	Bagnolet	34 232	33 883	349
2	06	007	Le Blanc-Mesnil	51 735	51 438	297
1	07	008	BOBIGNY	47 855	47 492	363
		010	Bondy			
1	35	010	Bondy-Nord-Ouest	27 846	27 617	229
1	08	010	Bondy-Sud-Est	26 088	25 913	175
			TOTAL	53 934	53 530	404
1	09	013	Le Bourget	14 943	14 864	79
2	24	014	Clichy-sous-Bois	29 998	29 750	248
2	15	015	Coubron	4 795	4 733	62
3	10	027	La Courneuve	38 361	38 007	354
		029	Drancy			
1	09	029	Le Bourget	28 755	28 400	355
1	11	029	Drancy	38 447	38 010	437
			TOTAL	67 202	66 410	792
1	09	030	Dugny	10 735	10 656	79
3	12	031	Épinay-sur-Seine	54 775	54 518	257
2	13	032	Gagny	39 350	39 056	294
2	19	033	Gournay-sur-Marne	6 457	6 406	51
3	29	039	L'Île-Saint-Denis	7 070	7 025	45
1	23	045	Les Lilas	22 410	22 228	182
2	14	046	Livry-Gargan	42 060	41 808	252
2	15	047	Montfermeil	25 499	25 269	230
		048	Montreuil			
1	16	048	Montreuil-Est	35 839	35 491	348
1	36	048	Montreuil-Nord	32 252	31 996	256
1	17	048	Montreuil-Ouest	35 584	35 283	301
			TOTAL	103 675	102 770	905
2	18	049	Neuilly-Plaisance	20 683	20 508	175
2	37	050	Neuilly-sur-Marne	33 781	33 498	283
2	19	051	Noisy-le-Grand	63 526	62 964	562
1	20	053	Noisy-le-Sec	39 949	39 733	216
		055	Pantin			
1	21	055	Pantin-Est	31 127	30 954	173
1	38	055	Pantin-Ouest	23 337	23 182	155
			TOTAL	54 464	54 136	328

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tableau 2 - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2010

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
1	22	057	Les Pavillons-sous-Bois	21 972	21 746	226
3	39	059	Pierrefitte-sur-Seine	28 076	27 883	193
1	23	061	Le Pré-Saint-Gervais	18 171	18 045	126
2	24	062	LE RAINCY	14 194	13 828	366
1	25	063	Romainville	26 025	25 771	254
1	26	064	Rosny-sous-Bois	41 431	41 050	381
		066	SAINT-DENIS			
3	27	066	Saint-Denis-Nord-Est	52 677	51 880	797
3	28	066	Saint-Denis-Nord-Ouest	30 982	30 746	236
3	29	066	Saint-Denis-Sud	24 300	24 159	141
			TOTAL	107 959	106 785	1 174
		070	Saint-Ouen			
3	29	070	Saint-Denis-Sud	17 113	16 957	156
3	30	070	Saint-Ouen	30 491	30 232	259
			TOTAL	47 604	47 189	415
2	31	071	Sevran	50 225	49 832	393
3	32	072	Stains	34 048	33 829	219
2	33	073	Tremblay-en-France	34 744	34 493	251
2	15	074	Vaujours	6 601	6 452	149
1	34	077	Villemomble	28 257	28 006	251
2	40	078	Villepinte	35 931	35 658	273
3	39	079	Villetaneuse	12 662	12 592	70
TOTAL DU DEPARTEMENT				1 534 895	1 522 048	